



Réseau des Conservatoires

ARCUEIL | ATHIS-MONS | CACHAN | FRESNES | GENTILLY | L'HAÏ-LES-ROSES | JUVISY-SUR-ORGE
LE KREMLIN-BICÊTRE | SAVIGNY-SUR-ORGE | VILLEJUIF | VILLENEUVE-SAINT-GEORGES | VIRY-CHATILLON

CYCLE PRÉPARATOIRE A L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

MUSIQUE

Rentrée 2024/2025 : Les Cycles Préparatoires à l'Enseignement Supérieur (CPES) vous accueillent dans les conservatoires de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre :

Arcueil, Athis-Mons, Cachan, Fresnes, Gentilly, Juvisy-sur-Orge, Le Kremlin-Bicêtre, L'Haÿ-les-Roses, Savigny-sur-Orge, Villejuif, Villeneuve-Saint-Georges, Viry-Châtillon.

OBJECTIF

Préparer l'entrée dans un établissement d'enseignement supérieur de la création artistique : Conservatoires Supérieurs (en France et à l'étranger) et Pôles Supérieurs.

L'agrément CPES a été attribué au réseau en 2020, par le Ministère de la Culture, **pour la musique et le théâtre** dans le cadre d'une formation préprofessionnelle ayant pour projet de présenter les concours d'entrée des établissements supérieurs.

Il s'agit donc bien d'un parcours proposant un accompagnement personnel de chaque étudiant afin de le guider au mieux dans la construction de son projet professionnel.

Cette offre d'enseignement, diversifiée sur chacun des sites, est enrichie par des partenariats réguliers avec les structures de diffusion du territoire proposant, chaque année, des stages individuels ou collectifs, des séminaires et master-class...

STATUT ETUDIANT

Les CPES relèvent du statut étudiant pour les titulaires d'un baccalauréat et donnent accès aux bourses de l'enseignement supérieur, aux aides spécifiques du CROUS, à la restauration étudiante et la demande de logement étudiant. : www.crous-creteil.fr

Les CPES sont également accessibles via le portail « parcours sup »

EXAMEN D'ENTREE

L'accès en CPES musique se fait par examen d'entrée, sans limite d'âge, dès la fin du 2ème cycle :

- Epreuve instrumentale ou vocale : programme libre de 10 minutes, au choix du candidat
- Culture Musicale (épreuve écrite mettant en évidence les capacités d'écoute et d'analyse)
- Entretien portant sur le projet professionnel et les motivations du candidat

DUREE

Le cursus comprend 750 heures d'enseignement sur une durée de deux à quatre ans. Il permet, en complément, de valider un DEM.

INSCRIPTION rentrée 2024

Dossier d'inscription en téléchargement sur le [site Grand-Orly Seine Bièvre](#).

Dossier d'inscription à retourner à conservatoires.cpes@grandorlyseinebievre.fr

Session 1 :

Date limite d'inscription samedi 18 mai

Examens du 25 au 30 mai 2024

- Epreuve écrite : samedi 25 mai à 14h au Conservatoire du Kremlin-Bicêtre
- Epreuve instrumentale/vocale musiques actuelles (Jazz et MAA) : le 27 mai aux Travées à Juvisy-sur-Orge
- Epreuve instrumentale/vocale autres disciplines : du 28 au 30 mai au Conservatoire de L'Haÿ-les-Roses

Session 2 :

Date limite d'inscription au lundi 2 septembre

Examens du 9 au 13 septembre 2024

- Epreuve écrite : lundi 9 septembre à 14h au Conservatoire du Kremlin-Bicêtre
- Epreuve instrumentale/vocale musiques actuelles (Jazz et MAA) : le 10 septembre aux Travées à Juvisy-sur-Orge
- Epreuve instrumentale/vocale autres disciplines : du 11 au 13 septembre au Conservatoire de L'Haÿ-les-Roses

LES CPES MUSIQUE

CPES instruments de l'orchestre cordes

CPES instruments de l'orchestre vents

CPES instruments polyphoniques et accompagnement

CPES chant et art lyrique

CPES jazz & MAA en partenariat avec l'EDIM de Cachan

SUIVI & EVALUATION

1. Organisation des études

Organisation du cursus musique entre 2 et 4 ans :

	Nb. heures / an	En 2 ans	En 3 ans	En 4 ans
Dominante	34	68	102	136
Formation musicale	68	136	136	136
Culture musicale	102	204	204	204
Pratiques collectives dirigées	60	120	120	120
Pratiques collectives non dirigées	34	68	68	68
Ateliers et modules	68	136	102	102
Rencontres /Masterclass/Préparation concours	20	20	20	20
TOTAL	386	752	752	786

Objectifs :

- Parfaire la formation instrumentale et la culture musicale pour permettre l'accès à l'enseignement Supérieur
- Préparer aux diverses voies de la professionnalisation
- Faire découvrir les différents métiers du spectacle vivant
- Rencontrer des artistes et ensembles professionnels

2. Suivi du parcours des élèves

Le directeur du conservatoire est responsable du suivi pédagogique des élèves du cycle préparatoire à l'enseignement supérieur dont il a la charge ; il vise le livret personnel de l'élève et valide son parcours à l'issue des années passées en cycle préparatoire au vu des enseignements suivis avec assiduité et engagement. Le dossier est ensuite transmis au référent des CPES Musique pour validation

Le conseiller aux études, commun aux différentes classes des cycles préparatoires, guide les élèves dans leur choix d'orientation, les aide à préparer leurs dossiers d'admission dans l'enseignement supérieur, les assiste dans leurs démarches pour obtenir les aides dont ils peuvent bénéficier en fonction de leur statut. Il est également chargé des relations avec les structures d'accueil des élèves en stage et de l'établissement des conventions avec les établissements et structures partenaires.

Le professeur de la discipline dominante supervise le parcours de l'élève pendant toute la durée de sa scolarité en cycle préparatoire. Il le conseille pour le choix des disciplines complémentaires, modules et options en fonction de ses besoins et de son projet professionnel. Il aide l'élève à tenir à jour son livret personnel et l'appui dans ses recherches de stages et d'expériences artistiques hors les murs. Il assure la liaison entre les différents professeurs de l'élève dans le cadre du contrôle continu.

3. Validation des évaluations

Contrôle continu

Le niveau et les progrès des élèves sont évalués par les professeurs, en contrôle continu et au travers des auditions, participation à projets, présentations aux concours...

L'assiduité à l'ensemble des cours définis dans le parcours de l'élève en début d'année, est indispensable à la validation du cursus. Des appréciations sont régulièrement reportées sur le dossier iMuse de l'élève.

Livret personnel de l'élève

Ce livret tenu et rempli par l'élève, en toute autonomie, sera son suivi des études et des expériences artistiques. Rempli au fur et à mesure, en lien avec le professeur de dominante, au moins une fois parmois, il sera visé chaque semestre par le directeur responsable du cycle préparatoire.

Il contiendra en annexe les appréciations i-muse dans chaque discipline

Attestation de fin d'études

Cette attestation détaillant les acquis de formation sera délivrée à la fin du parcours de l'élève par le directeur du conservatoire en accord avec les directeurs des conservatoires partenaires et au vu du livret personnel de l'élève.

FRAIS DE SCOLARITÉ

Droit d'inscription à l'examen : 18€ déductible des frais de scolarité en cas de succès.

Montant annuel :

- Droit d'inscription : 31€
- Cotisations : 520€
- Redevance SEAM : 6,80€
-

Eligible au Quotient familial dans le cadre de la politique sociale des villes ayant transféré leur conservatoire à l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre.

Gratuité pour les élèves boursiers

Pour tout complément d'information :

<https://sortir.grandorlyseinebievre.fr/culture/conservatoires>

Contact : conservatoires.cpes@grandorlyseinebievre.fr